



Comment affecter une partie du solde de votre taxe d'apprentissage au lycée polyvalent du BTP Saint-Lambert ?

Afin de réaliser l'affectation, il suffit de vous connecter à SOLTÉA puis de suivre les étapes suivantes pour sélectionner notre établissement :

Puis, sur l'écran suivant, vous devez sélectionner si vous souhaitez répartir la taxe d'apprentissage à un établissement scolaire ou à une formation. De préférence, choisissez « Attribuer à la composante / établissement secondaire » :

Pour le lycée polyvalent du BTP Saint-Lambert, le plus simple est de saisir :

- L'UAI : 0750697A
- Le nom 1EF : BATIMENT-SAINT-LAMBERT
- Le numéro SIRET : 19750697500022
- Contact : service intendance (int.0750697a@ac-paris.fr)